

MAIRIE DE ST LAURENT SUR MER

NOTE D'INFORMATION SUR LES MODALITES DE CIRCULATION LE 6 JUIN 2009

L'organisation des manifestations du 65^{ème} anniversaire du débarquement et notamment la présence de plusieurs Chefs d'Etats au cimetière américain de Colleville sur Mer, amène la Préfecture du Calvados à prendre des dispositions relatives à la circulation des véhicules dans le secteur d'Omaha Beach..

Les participants et invités à cette cérémonie ne peuvent accéder que par autocar officiel et sous le contrôle des autorités au cimetière américain.

Pour ce faire, des parkings sont organisés sur la ville de Caen avec acheminement en bus, vers Colleville sur Mer pour les personnes arrivant de l'Est et du Sud de la région.

En ce qui concerne les autres participants, la Préfecture a désigné les communes de Mosles et et Tour en Bessin pour accueillir les parkings.

Dans ce cadre, nous vous informons des dispositifs mis en place toute la journée du 6 juin de 8h.00 à 18.00h sur le territoire de ces communes. Ces communes auront une rotation de 70 bus

- La RD 613 sera fermée à la circulation entre le rond point de Cussy et l'intersection de la sortie de Mosles dans le sens Isigny-Bayeux
- Les véhicules stationneront sur la file de droite de la RD 613, la circulation se fera sur la voie de gauche.
- Pour les Habitants de St Laurent, il y a la possibilité de prendre les bus à Formigny sur la D 613, le stationnement des véhicules se faisant sur la voie de gauche.

- Les riverains de toutes les communes concernées (permanent ou secondaire) devront fournir à toute réquisition des forces de l'ordre un justificatif de domicile dans la zone sous forme de carte-grise du véhicule ou d'une quittance diverse précisant leur adresse à St Laurent, et d'une pièce d'identité. Un laissez passer n'est pas nécessaire pour les résidents permanents.

-Les résidents dans les gîtes ruraux / chambres d'hôtes ou chez l'habitant devront fournir une attestation de la Mairie préalablement établie. A cet effet, les propriétaires de gîtes et chambres d'hôtes sont invités à se présenter en Mairie le mardi 02 juin 2009 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le jeudi 04 juin 2009 de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, avec toutes les informations en leur possession sur l'identité des personnes hébergées, et fournir la carte grise de leur véhicule, une liste devant être communiquée à la Sous-préfecture.

Conscients, des difficultés que ce dispositif représente pour les habitants de la commune, sachez que vos élus locaux on fait le maximum pour en limiter les impacts.

Je sais compter sur la compréhension de chacun et vous remercie par avance de votre contribution à la réussite de cet événement important pour notre région.

Catherine CHARTIER
Maire